Image not found or type unknown

Modélisation Vs contrat de conception site

Par **alaide10**, le **05/05/2012** à **12:17**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de réalisation pour un site internet avec des fonctionnalités précises.

J'ai validé la modélisation que le prestataire m'a présenté.

Le site est presque prêt. Et je leur dit que c'est étrange car des fonctionnalités dont certaines importantes n'apparaissent pas sur le site. Leur réponse : J'ai validé la modélisation sans ces fonctionnalités et donc cela les dispense de répondre au contrat.

Vous l'avez compris, je suis un novice dans le domaine de l'informatique même si j'ai beaucoup appris.

Est-ce que valider la modélisation entraîne le remplacement du contrat de conception ?

Si vous avez des éléments (juridiques ou autres) pour m'aider, ce serait extra.

Je suis très angoissé et me demande si je ne me suis pas fait avoir.
Merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés